



## succession pour un compte joint

Par **defy33**, le **05/03/2012** à **11:26**

Bonjour  
mon père vient de décéder il y a un mois.  
je n'avais plus de contact avec lui depuis longtemps.  
je suis son unique héritier car il était divorcé .  
le notaire m'indique qu'il avait un compte joint  
depuis son remariage en 1983 et qu'il n'avait pas  
régularisé son compte lors de son divorce.  
il était divorcé depuis plus de 20 ans.  
je voudrais savoir si il y a partage du compte 50/50  
ou si tout me reviens vu qu'elle ne faisait pas  
d'opération sur ce compte  
merci de vos réponses

Par **Louxor\_91**, le **05/03/2012** à **15:59**

Ce n'est pas parce que son nom apparait sur le compte joint qu'elle devient héritière... Par contre elle peut utiliser l'argent à sa guise... je crains qu'en fait il ne lui appartienne déjà... mais rien de sur !

Par **Laure11**, le **05/03/2012** à **17:54**

C'est un compte joint, donc aux deux noms, elle dispose donc de la moitié de l'argent se trouvant sur ce compte.

Elle ne peut disposer que de la moitié de l'argent, pas de la totalité.